

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-170

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE ATLANTIQUE ET LES FRANCAS

DÉLIBÉRATION : 2025-170  
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE ATLANTIQUE ET LES FRANCAS

**RAPPORTEUR : Guylaine YHARRASSARRY**

Au travers de son Projet Educatif de Territoire (PEDT), document cadre en matière de politique éducative renouvelé en 2024, la ville de Saint-Herblain affiche sa posture de « Ville éducatrice ». L'ambition est de favoriser la cohérence et la continuité éducative, via notamment l'accompagnement des enfants sur le chemin de la réussite scolaire et éducative, vers l'apprentissage de l'autonomie.

La Direction de l'Éducation participe activement au comité départemental Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), piloté par la Caisse d'allocations familiales (CAF 44), associant également les villes de Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Nazaire, des services de l'Etat, du Département, de l'Inspection Académique.

L'objectif poursuivi par le CLAS est double, à savoir promouvoir à la fois des actions en direction des enfants mais également à destination de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école.

Pour les années 2022, 2023 et 2024, le comité départemental avait déjà porté un projet de formation des coordinateurs et bénévoles agissant dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité sur le département de Loire-Atlantique.

La ville de Saint-Herblain y avait contribué à hauteur de 680 € chaque année. En 2024-2025, 14 coordinateurs CLAS ou bénévoles des CSC ont pu suivre les modules, soit 24 participations. Cette année, les 3 référentes CLAS ont participé à l'échange de pratique. Sur les 3 CSC, entre 2 et 4 bénévoles se sont inscrits sur les modules de formation. Les thématiques étaient les suivantes : posture de l'accompagnateur, aborder les apprentissages autrement, école, enfant, parent – trouver sa place.

Pour la rentrée 2025, il s'agit notamment de permettre aux différents acteurs de poursuivre ce cycle de formation. Le coût total est évalué à 9 450 € pour le déploiement de 15 modules à l'échelle de la Loire-Atlantique.

Le comité départemental a confié le pilotage de ce projet aux Francas, en partenariat avec les CEMEA, la Ligue de l'enseignement FAL 44 qui s'impliqueront tous les trois dans ce programme.

Via une convention, la CAF centralise la participation des villes partenaires. La convention prévoit la participation de la ville de Saint-Herblain au travers du versement d'une subvention de 680 € correspondant à la part des opérateurs CLAS présents sur son territoire.

La CAF de Loire-Atlantique verse une subvention complémentaire aux membres du comité dans la limite de 80 % du coût global.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectif et de financement avec la CAF de Loire-Atlantique et les FRANCAS, incluant le versement d'une subvention de 680 € au titre de l'année 2025-2026 à l'association Francas Pays de la Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse de signer ladite convention,
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de la convention.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006, Exercice 2025.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025

# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Entre :

Les Francas de Loire Atlantique représenté par Eric THUEL, président et dont le siège est situé : 15 Boulevard de Berlin à Nantes

***ci-après désigné « les Francas 44 »,***

Et :

La Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique représentée par Madame Elisabeth Dubecq Princeteau, directrice dont le siège est situé : 22 rue de Malville - 44937 Nantes Cedex 9.

***ci-après désignée « la Caf ».***

Et :

La Ville de Nantes représentée par Ghislaine Rodriguez, adjointe au maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 5 décembre 2025, dont le siège est situé : 2 rue de l'hôtel de ville – 44000 Nantes

***ci-après désignée « la ville de Nantes ».***

Et :

La Ville de Orvault représenté par Jean Sébastien GUITTON, maire dont le siège est situé : 9 rue Marcel Deniau – 44700 Orvault.

***ci-après désignée « la ville d'Orvault ».***

Et :

La Ville de Rezé représentée par Agnès BOURGEAIS, maire dont le siège est situé : place Jean-Baptiste-Daviais – 44403 Rezé.

***ci-après désignée « la ville de Rezé ».***

Et :

La Ville de Saint Herblain représenté par Bertrand AFFILE, maire dont le siège est situé : 2, rue de l'Hôtel de Ville – 44802 Saint Herblain.

***ci-après désignée « la ville de Saint Herblain ».***

Et :

La Ville de Saint Nazaire représenté par David SAMZUN, maire dont le siège est situé : Place François Blancho – 44606 Saint Nazaire.

***ci-après désignée « la ville de Saint Nazaire ».***

## PRÉAMBULE

La Branche famille soutient les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) depuis leur création en 1992. Cette implication s'est renforcée en 1996 par le déploiement d'une prestation de service spécifiquement dédiée au financement des CLAS puis par la signature de la charte de l'accompagnement à la scolarité qui donne un cadre aux multiples actions développées sur le terrain.

La Caf de Loire-Atlantique pilote, depuis l'année scolaire 2009-2010, le dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par une cinquantaine d'opérateurs sur l'ensemble du département. Le comité départemental CLAS est composé des représentants de l'Etat (Préfecture et DSDEN), du Département, de la Caf et des villes de Nantes, Orvault, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Rezé.

Comme l'indique la circulaire interministérielle du 7 février 2012, le comité poursuit les objectifs suivants :

- La structuration de l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité à partir du diagnostic des besoins établis sur le plan départemental ;
- Le développement d'une offre adaptée et le renforcement de la qualité des actions.

L'enquête de la Caisse nationale des allocations familiales Cnaf réalisée en 2016, montre que la scolarité reste la première préoccupation des parents. A ce titre, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) constitue un levier de la branche Famille visant à soutenir la réussite éducative de leur(s) enfant(s). Cette ambition est réaffirmée dans la fiche n°4 de la Cog 2023-2027 qui précise l'appui « aux parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence » et dans l'éducation et la prise d'autonomie des enfants. Elle rappelle la nécessité de centrer les financements Clas autour des seuls projets qui s'inscrivent dans le cadre du référentiel en cours c'est-à-dire, les actions collectives, régulières et avec un axe renforcé autour du soutien à la parentalité.

Dans l'objectif de pérenniser les projets CLAS et d'améliorer la qualité de leur contenu, le comité départemental a jugé opportun de soutenir un dispositif de formation à destination des accompagnateurs et des coordinateurs/référents pour les accompagner dans la mise en œuvre du référentiel national.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet le soutien à la mise en œuvre de formations à destination des opérateurs du Clas en Loire-Atlantique par les Francas 44.

En effet, un projet CLAS développé par une équipe d'intervenants doit permettre de :

- Souligner l'importance de l'assiduité à l'école, de la régularité, de l'organisation du travail personnel, de la méthodologie ;
- Encourager le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir ;
- S'attacher à renforcer le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite ;
- Veiller à faciliter les relations entre les familles et l'école, à accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants en accordant une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles issues des quartiers prioritaires ;
- S'efforcer de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles.

La formation, dans ce cadre, a pour objet de permettre aux différents acteurs de l'accompagnement à la scolarité de s'outiller afin d'être au plus proche de la charte à l'accompagnement à la scolarité et du référentiel national CLAS :

- Constituer une culture commune autour des modalités d'accompagnement à la scolarité au niveau départemental avec les différents acteurs impliqués.
- Accompagner les bénévoles et salariés à adopter la posture adéquate.
- Renforcer la qualité des actions conduites en lien avec les ressources du territoire et l'existant.

## **Article 2 : Les modalités de mise en œuvre**

A compter de la date de signature de la présente convention, Les Francas 44 s'engagent à mettre en œuvre les modules de formation conformément à leur projet 2025-2026 (annexe 1).

Ainsi sur le dernier trimestre de l'année 2025 et le premier trimestre 2026 seront développées quinze sessions de formation autour de six modules :

- Module 1 – Accompagnateurs élémentaire débutants
- Module 2 - Accompagnateurs élémentaire confirmés
- Module 3 - Accompagnateurs collège débutants
- Module 4 - Accompagnateurs collège confirmés
- Module 5 – Coordinateurs débutants
- Modules 6 - Coordinateurs confirmés

Le secrétariat d'inscriptions et le suivi administratif est également confié aux Francas 44. Un calendrier prévisionnel des sessions avec précision de la commune où aura lieu la formation est présenté en annexe 1.

### **Article 3 : Modalités financières**

Une subvention de sept mille quatre cent cinquante euros (7 450 €) sera versée aux Francas 44 et répartie entre les différents partenaires de la manière suivante :

- La ville de Nantes verse une subvention de trois mille sept cent vingt-cinq euros (3 725 €),
- La ville d'Orvault verse une subvention de six cent quatre-vingt euros (680 €),
- La ville de Saint Herblain verse une subvention de six cent quatre-vingt euros (680 €),
- La ville de Rezé verse une subvention de six cent quatre-vingt euros (680 €),
- La ville de Saint-Nazaire verse une subvention de mille six cent quatre-vingt-cinq euros (1 685 €).

Le versement de l'aide est effectué en une seule fois au démarrage du projet.

### **Article 4 : Durée et publicité de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter 1<sup>er</sup> octobre 2025. Elle peut être révisée dans les conditions fixées à l'article 8.

### **Article 5 : Conditions d'exécution**

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par les Francas, sans l'accord écrit des financeurs, ceux-ci peuvent respectivement exiger leversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés. Les Francas 44 en seront informés par courrier.

### **Article 6 : Contrôle du respect des dispositions contractuelles**

Le bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus.

Les signataires financeurs procèdent à des contrôles sur pièces et/ou sur place, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer. Le partenaire s'engage à leur mettre à disposition, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, agrément, organigramme et état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité, ...Outre l'exercice en cours, le contrôle peut concerner les deux derniers exercices liquidés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatif(s), rapport ou tout autre document, entraîne la suppression des financements et la récupération des sommes versées non justifiées.

### **Article 7 : Engagements des partenaires**

Les Francas 44 s'engagent à réaliser avant le 31 janvier 2026 un point de situation détaillé de la réalisation des actions formatives.

Par ailleurs, un bilan financier et d'activité annuel de réalisation de la convention est attendu pour la fin du premier semestre 2026. A cet effet, les Francas 44 transmettront à chacune des parties un suivi et bilan des actions de formation réalisées qui comprendront :

- Une vue synthétique pour chaque module présentant :
  - o Le nombre de session réalisés pour chaque module avec le nombre total et moyen de participants.
  - o Le nombre de participants par structure pour l'ensemble des sessions de formation réalisées
- Un bilan qualitatif des formations comprenant notamment la réalisation d'un bilan auprès des participants par le biais d'un questionnaire.

La mise en œuvre de cette convention fera l'objet d'un suivi au travers de deux rencontres annuelles.

De leur côté, la Caf et les villes de Nantes, d'Orvault, de Rezé, de Saint-Herblain et de Saint-Nazaire s'engagent à soutenir la communication relative aux formations auprès des opérateurs Clas du territoire.

#### **Article 8 : Résiliation de la convention**

Le non-respect d'une seule des clauses ou obligations de la présente convention entraîne de plein droit l'annulation ou le remboursement immédiat des subventions aux parties concernées, sans préjudice d'une éventuelle action contentieuse, civile ou pénale.

Le présent article recevra application de plein droit, notamment dans les cas suivants :

- Dissolution ou disparition de l'association ou de l'organisme bénéficiaire de l'aide entraînant la cessation d'activité, règlement judiciaire, liquidation de tiers, faillite ou saisie de biens par l'un de ses créanciers,
- Utilisation des crédits à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été consentis.

#### **Article 9 : Modification de la convention**

Toute modification aux clauses de cette convention devra donner lieu à la conclusion d'un avenant.

Il est établi un original de la présente convention.

Fait à Nantes le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Pour la Caisse d'allocations familiales  
Madame Elisabeth Dubecq Princeteau  
Signature :

Pour la ville de Nantes  
Madame Ghislaine Rodriguez  
Signature :

Pour la ville d'Orvault  
Monsieur Jean Sébastien GUITTON  
Signature :

Pour la ville de Rezé  
Madame Agnès BOURGEAIS  
Signature :

Pour la ville de Saint Herblain  
Monsieur Bertrand AFFILE  
Signature :

Pour la ville de Saint Nazaire  
Monsieur David SAMZUN  
Signature :

Pour les Francas 44  
Monsieur Éric THUEL  
Signature :

## **ANNEXE 1**

# 1 – Rappel des attendus de la formation

## > Objectifs

La formation étant dispensée depuis 2014, les gestionnaires CLAS ont pu s'approprier pour la plupart un certain nombre d'éléments socles à transmettre à leurs bénévoles, notamment en matière de positionnement vis-à-vis des autres dispositifs et acteurs locaux, et de liens à l'école.

L'objectif de la formation, dans ce contexte, consiste désormais davantage à outiller :

- Les coordinateurs sur l'animation du collectif bénévoles, l'échange de pratiques et le pilotage du dispositif (communication, partenariats, enrichissement des contenus, etc.) ;
- Et les accompagnateurs sur leurs pratiques d'accompagnement (posture, pédagogie de détour et accompagnement des parents).

## > Public visé

Les coordinateurs des CLAS ainsi que les accompagnateurs, débutants et confirmés. La dispense de modules spécifiques aux coordinateurs et aux accompagnateurs est toujours attendue, avec une proposition sur la manière d'intégrer / de répondre aux attentes différencierées entre accompagnateurs élémentaire et collège.

## > Contenus

Pour la poursuite de la formation, la proposition est la suivante :

- Un module d'une matinée pour les accompagnateurs élémentaire débutants ;
- Un module d'une matinée pour les accompagnateurs collège débutants ;
- Un module d'une matinée pour les coordinateurs débutants ;
- Un module d'enrichissement d'une matinée pour les accompagnateurs élémentaire confirmés ;
- Un module d'enrichissement d'une matinée pour les accompagnateurs collège confirmés ;
- Un module d'enrichissement pour les coordinateurs confirmés.

Les modules seront proposés aux CLAS en début d'année pour pré-inscription, puis le découpage sera convenu en fonction du nombre d'inscrits.

L'objectif est d'organiser une quinzaine de modules. La gestion des inscriptions est également confiée aux formateurs.

## > Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Supports pédagogiques
- Outils concrets
- Appui sur la pratique des participants, études de cas, mises en situation

## > Lieu et calendrier

Jours, horaires et modalités à adapter au public visé. Entre octobre 2025 et mars 2026.

## 2 – La proposition

### > Modules accompagnateurs élémentaire débutants

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 4
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :
  - Comprendre son rôle et sa place en tant qu'accompagnateur
  - Eclairer les acteurs sur le terme d'accompagnement à la scolarité et sur ses enjeux
  - Savoir situer le CLAS à travers les différents dispositifs de réussites éducatives
  - Aborder les notions d'apprentissage et de pédagogie du détour en collectif

### > Modules accompagnateurs collège débutants

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 2
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :
  - Comprendre son rôle et sa place en tant qu'accompagnateur
  - Eclairer les acteurs sur le terme d'accompagnement à la scolarité et sur ses enjeux
  - Savoir situer le CLAS à travers les différents dispositifs de réussites éducatives
  - Aborder les notions d'apprentissage et de pédagogie du détour en collectif

### > Module coordinateurs débutants

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 1
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :
  - Savoir communiquer sur le CLAS et le sens du projet
  - Gérer et manager l'équipe de bénévole et veiller à la dynamique de groupe
  - Réfléchir aux rôles et postures de chacun dans le cadre du CLAS

### > Modules accompagnateurs élémentaire confirmés

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 4
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :

- Connaitre et comprendre la pédagogie du détour et l'expérimenter
- Savoir se positionner auprès d'un groupe d'enfants en prenant en compte ses caractéristiques
- S'approprier les enjeux du lien avec les parents et avec l'établissement scolaire dans le cadre du CLAS

### > Modules accompagnateurs collège confirmés

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 4
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :
  - Connaitre et comprendre la pédagogie du détour et l'expérimenter
  - Savoir se positionner auprès d'un groupe d'enfants en prenant en compte ses caractéristiques
  - S'approprier les enjeux du lien avec les parents et avec l'établissement scolaire dans le cadre du CLAS

### > Module coordinateurs confirmés

- **Nombre de participants** : Nombre de modules proposés : 1
- **Nombre de participants** : minimum 8, maximum 15
- **Durée** : 3h
- **Objectifs** :
  - Valoriser et développer les compétences des accompagnateurs au service du projet CLAS
  - Echanger sur ses pratiques, ses réussites et ses difficultés

### > Informations complémentaires

Il restera donc 1 module disponible qui sera défini en fonction des listes d'attentes éventuelles pour répondre au plus près à la demande des opérateurs.

Un module sera proposé en format visio et 2 modules seront proposés sur les temps de vacances scolaires (en octobre).

Si les inscriptions ne sont pas suffisantes pour maintenir un module, celui-ci sera reprogrammé en fonction des disponibilités des formateurs et reposer en plus du calendrier prévisionnel établi.

Chaque organisme de formation (FAL44, Céméa et Francas) prendra en charge l'organisation de 5 modules, Les Francas se chargeront également de la gestion des inscriptions, de la communication du calendrier aux opérateurs et du renvoi des listes de présence aux organismes.

Un bilan des présences réelles sera également réalisé et communiqué au comité en milieu d'exercice et en fin d'exercice de cette saison 2025-2026.

Afin de faciliter le relai des informations vers les opérateurs les membres du comité seront également mis en copie des mails de communication envoyés aux opérateurs.

### 3 – Calendrier prévisionnel

Module	Date prévisionnelle	Horaires	Lieu	Association
Accompagnateurs élémentaire débutants	30/10/2025	9h30-12h30	Nantes	FAL
Accompagnateurs élémentaire débutants	29/01/2026	9h30-12h30	Nantes	FAL
Accompagnateurs élémentaire débutants	22/10/2025	9h30-12h30	Saint Nazaire	CEMEA
Accompagnateurs élémentaire débutants	14/11/2025	9h30-12h30	Nantes	FRANCAS
Accompagnateurs collège débutants	11/12/2025	9h30-12h30	Saint Nazaire	FAL
Accompagnateurs collège débutants	03/12/2025	9h30-12h30	Nantes	CEMEA
Coordinateurs débutants	18/12/2025	9h30-12h30	Nantes	FRANCAS
Accompagnateurs élémentaire confirmés	29/01/2026	13h30-16h30	Nantes	FAL
Accompagnateurs élémentaire confirmés	03/12/2025	13h30-16h30	Visio	CEMEA
Accompagnateurs élémentaire confirmés	04/03/2026	9h30-12h30	Nantes	CEMEA
Accompagnateurs élémentaire confirmés	22/01/2026	9h30-12h30	Nantes	FRANCAS
Accompagnateurs collège confirmés	05/02/2026	9h30-12h30	Nantes	FAL
Accompagnateurs collège confirmés	04/03/2026	13h30-16h30	Nantes	CEMEA
Coordinateurs confirmés	12/02/2026	9h30-12h30	Nantes	FRANCAS
Module à définir	11/03/2026	9h30-12h30	Nantes	FRANCAS